

Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal
Procès-verbal de la séance du 11 mars 2023

Présents (13) :

Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Marie-Jeanne Cosse, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Patrick Rotger, Annick Sévenier – Alivon, Christophe Vigne

Excusés avec pouvoirs (6) :

Martine Hemmache → Patrick Rotger ; Florian Morge → Stéphane Chausse ;
Karine Taulemesse → Pierre Clément ; Marie Heu → Sylvie Dubois
Sylviane Valcke → Jaques Bellenger ; Sébastien Alonso → Marie Fargier

Votants : 19

Absents excusés (1) : Anne-Marie Laville-Franchi

Absente (3) : Roselyne Aulner, Yann Bilancetti, Roxane Dussol

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 9 h.07.

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est, à l'unanimité, élu secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée concernant les déclarations d'intention d'aliéner.

Mme le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles elle a eu à se prononcer depuis la précédente séance du conseil municipal. Celles-ci concernent les biens suivants :

- Une maison de ville de 72 m² située 46 rue Edouard Maurel.
- Un logement et un local commercial de 63 m² situés 5 rue Edouard Maurel.
- Une maison de ville située sur un terrain de 19 061 m², 38 rue de la fontaine au Petit Tournon.
- Une villa sur un terrain de 1 488 m² située 1625 voie de Serrelongue.

Elle précise qu'aucun de ses biens nécessite pour la commune de faire valoir son droit de préemption.

Par ailleurs, elle a pris les décisions suivantes :

- Signature d'un contrat de maintenance et de mise en sécurité du réseau informatique et des mails de la collectivité avec la Société Microconcept pour un montant de 5 473,90 € par an et 498 € pour l'acquisition d'un second NAS (Network Attached Storage).
- Signature du contrat avec la société Artifeux de 4 750 € TTC pour le feu d'artifice du 14 juillet
- Signature du contrat avec Gascogne Spectacles de 4 100 € TTC pour les animations de la vogue les 25 et 26 août.

Projet de délibération n°11 - Sécurisation RD 558 Petit Tournon – Attribution du marché pour l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 4 octobre 2022 pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 558. La commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) s'est réunie le 17 février 2023 afin d'émettre un avis sur le rapport d'analyse présenté par le Département de l'Ardèche.

4 entreprises ont répondu à la consultation. Mme le Maire indique que l'entreprise SATP, associée à l'entreprise Audouard, recueille le meilleur nombre de points pour un montant total hors taxe de 118 536.23 € HT soit 142 243.49 € TTC. La commission MAPA a émis un avis favorable sur le classement des offres et propose de retenir l'entreprise SATP. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce choix.

Marie Fargier précise que la conception du projet s'est déroulée en plusieurs étapes à la suite de différents constats d'insécurité sur le secteur. Dans un 1^{er} temps, nous avons décidé de prolonger le trottoir, puis de supprimer les deux dos-d'âne qui n'étaient plus aux normes. Nous avons testé un dispositif de ralentissement de type écluse dans la ligne droite pour faire baisser la vitesse. L'essai a été concluant et nous avons donc retenu ce dispositif dans le projet final. Un passage surélevé sera, en outre, aménagé. Le Département, enfin, fera l'enrobé sur tout le linéaire. Le busage prévu sur le site permettra, nous l'espérons de régler les problèmes constatés d'évacuation des eaux de pluie.

Mme le Maire indique que le projet a fait l'objet de nombreuses concertations avec l'association du Petit Tournon et à l'occasion de deux réunions de quartier. Le projet était attendu depuis très longtemps. Nous allons, par ailleurs, faire une demande de subvention au Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité » avec également un projet de rénovation de la voirie du quartier La Coste, identifié dans les priorités du mandat compte tenu de son mauvais état.

Elle demande au Conseil municipal de se positionner sur l'engagement des travaux, sur l'attribution du marché et sur l'autorisation à lui donner pour solliciter les subventions correspondantes.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité

Didier Mehl demande quel sera le revêtement à l'issue des travaux d'enfouissement des réseaux dans la montée de la Chapelle. Marie Fargier indique que l'enrobé sera refait par le Département sur la montée de la Chapelle. En revanche, sur Gascon, ce sera du bicouche compte tenu de l'état de la voirie. Didier Mehl s'inquiète des possibilités de ravinement. Marie Fargier indique que bon nombre de gravillons ont d'ores et déjà été évacués. Néanmoins, nous surveillons de près le secteur.

Sylvie Dubois salue le travail de suivi effectué par Marie Fargier car c'est un dossier important pour les riverains.

Projet de délibération n°12 - Convention de co-investissement pour le droit d'acquisition avec la société Urbasolar (Urba 376) - Exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la friche de l'ancien poulailler de Villeneuve-de-Berg - Autorisation de Mme le Maire à signer la convention

Mme le Maire expose que le projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la société de projet « Urba 376 » sur le site de l'ancien poulailler situé quartier "Plan de Buns". Elle demande à Stéphane Chausse de présenter le dossier.

Stéphane Chausse indique que le montant de l'investissement prévu est bien évalué à 4,3 M€ et non 3,1 M€ (évaluation lors de la 1^{ère} mouture du projet). Le projet concerne l'intégralité de la friche soit 3,2 ha avec une production de 2,8 MWh. L'enquête publique démarre le 15 mars. La convention, d'ores et déjà signée par la communauté de communes, consiste à prévoir la possibilité aux collectivités d'investir jusqu'à 40 % sachant qu'il n'y a pas de plancher de participation. Il ne s'agit pas, pour le moment, de décider du montant de la participation mais simplement d'ouvrir cette possibilité qui sera activée ou non au moment de la mise en service de l'installation à la suite de son raccordement au réseau. On connaîtra à ce moment-là le coût du projet, le montant de la part, ... et nous aurons donc tous les éléments nécessaires à une prise de décision.

Marie-Jeanne Cosse indique que la mention au sein du projet de délibération selon laquelle les crédits sont prévus au budget 2023 doit être supprimée, ce que confirme Stéphane Chausse.

Yves Lefrileux s'interroge sur l'intérêt de mobiliser l'argent public à la fois de la communauté de communes et de la commune auprès d'une société privée. A son sens, il serait opportun qu'il n'y ait qu'une des deux collectivités. Stéphane Chausse partage cet avis mais indique que cela pourrait être intéressant d'en faire partie pour au moins être informés.

A la demande d'Yves Lefrileux, Stéphane Chausse rappelle le calendrier prévisionnel du projet. L'enquête publique est programmée du 16 mars au 15 avril. 3 dates sont pour l'instant prévues par le commissaire enquêteur pour rencontrer les habitants : le 16 mars après-midi, le 5 avril matin et le 15 avril matin. Des créneaux supplémentaires peuvent être ajoutés en cas de forte demande. Le dossier est également consultable en mairie. Le chantier devrait démarrer vers la fin de l'année 2023 ou le début de 2024 avec une mise en service attendue pour 2025.

Didier Mehl demande si on a des précisions sur le raccordement de réseau. Stéphane Chausse répond qu'il convient de finaliser le dossier avant d'en savoir plus dans le cadre d'une candidature auprès de la C.R.E.

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes s'est prononcée, lors du conseil communautaire du 9 juin 2022, à l'unanimité, en faveur de ce projet de convention de co-investissement. Elle invite le conseil municipal à se prononcer également sur cette possible convention.

Le projet de délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention de droit d'acquisition est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°13 : Requalification rue principale – Aménagement Centre Bourg – Approbation de la candidature à l'appel à projets FEDER 2023

Mme le Maire rappelle que la commune a pour projet d'engager la réfection complète et le réaménagement de l'axe traversant du centre-bourg et des espaces publics adjacents. Il répond à une ambition de revitalisation du centre-bourg poursuivie dans le cadre d'une réflexion d'ensemble engagée dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain (PVD). Ce projet fait l'objet d'une fiche opération annexée à la convention-cadre Petites Villes de demain présentée et validée en comité de projet le 14 décembre 2022.

Ce projet est prioritaire pour la stratégie de revitalisation, car il doit permettre une dynamique d'attractivité résidentielle et commerciale sur l'axe majeur du centre-bourg. Plus globalement, cette requalification doit fonctionner comme un signal puissant pour enclencher la dynamique de revitalisation dans toutes ses composantes. A ce titre, le travail de conception engagé avec l'ingénierie PVD a permis de dégager les principaux axes d'intervention.

1. Sur le plan de circulation : Évolution du statut de la voirie vers une zone 20 (zone de rencontre) ; aménagement visant à prioriser et sécuriser l'accessibilité du secteur aux modes actifs (marche et vélo) et aux personnes à mobilité réduite (PMR) ; modification du plan de stationnement et des cheminements visant à soutenir la fréquentation des commerces du centre-bourg.
2. Sur la qualité des espaces : Mise en valeur des éléments patrimoniaux constitutifs du Secteur patrimonial remarquable (SPR) ; traitement du réseau de ruelles et de placettes immédiatement adjacentes dans le but d'en restaurer la fonctionnalité et de dynamiser les usages.
3. Les interventions prioritaires de modernisation des réseaux d'eau (potable et usée) sont prévues sur l'ensemble de l'emprise concernée par les travaux, pour répondre aux enjeux de sécurisation et de fiabilisation (rendements réseaux) dans une logique de développement durable.
4. Sur la prise en charge des enjeux de transition écologique. Perméabilisation et végétalisation des espaces publics, prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique et de renaturation.

Les études menées en amont du projet ont permis de bien définir le projet :

1. Démarche Atelier des territoires (étude réalisée en 2020-21 sous Maitrise d'ouvrage DDT07)
2. Diagnostic sur l'état du commerce dans le cadre de la mission Shop'in (dispositif Banque des territoires)
3. Etude de circulation globale et de stationnement (étude réalisée en 2022 avec l'appui méthodologique du CEREMA)

La bonne coordination dans le temps des travaux de requalification prévus et des interventions programmées dans les autres actions du programme PVD sont des critères indispensables pour l'atteinte des ambitions du programme. Pour fiabiliser le calendrier et les passations de marché, la commune portera l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage du projet. Sur l'adduction d'eau potable (compétence du Syndicat Olivier de Serres) et sur la voirie départementale (compétence du Conseil départemental de l'Ardèche) des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage seront passées. Le principe de ces délégations a d'ores et déjà été validé.

Concrètement les travaux projetés portent sur :

- La réfection de l'ensemble de la chaussée et des réseaux enterrés (eau potable, assainissement) au long de l'axe principal (rue du Fort, rue Nationale, rue Notre-Dame), de la Grande Rue et de la rue Toutes-Aures. A noter que les dépenses relatives à la réfection des réseaux enterrés ne sont pas éligibles au programme FEDER.
- L'aménagement des espaces publics (place Olivier de Serres, place de l'Esplanade, place de l'Eglise, place Edmond Largier, place Couverte, place de l'Obélisque) et des ruelles d'accès aux commerces (rue du Four, rue du Bourreau, rue du Portalet, rue Jules Rigaud).

L'emprise concernée par ces travaux a été délimitée : elle correspond à 7340 m² d'espaces publics traversés par la voirie départementale sur 300 ml. La commune est accompagnée par le CAUE de l'Ardèche dans la formalisation du cahier des charges de maîtrise d'œuvre et plus globalement dans la réalisation de son projet. La mission de maîtrise d'œuvre intégrera un volet important de concertation avec la population et avec les commerçants qui seront directement impactés pendant et après les travaux.

Pour ce projet, il est prévu de solliciter les concours financiers suivants :

- le soutien financier de l'État (Appel à projets DETR/DSIL) sera sollicité en deux temps, conformément aux recommandations : 2023 - Maîtrise d'œuvre de conception des travaux aux phases : ESQ, AVP, PRO, DCE puis 2024 - Phase de travaux (sur les investissements éligibles
- Le soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Fonds Européen FEDER dans le cadre du Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027, mesure 5.5.2.2 « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes »

Le coût de l'opération est estimé à 1 692 500 €. Ce premier budget a été obtenu dans le cadre de la mission relative à l'étude de circulation globale. Il a permis de déterminer le coût prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre qui fait l'objet de la présente demande de soutien notamment au titre de la DETR.

Dans la suite, au cours de la conception du projet, ces données sont susceptibles d'évoluer. Les recettes prévues sont données à titre indicatif et sous réserve d'attribution.

Pour l'opération, Madame le Maire propose de solliciter le soutien du FEDER FSE+ FTJ 2021-2027, mesure 5.5.2.2 à hauteur de 464 002,80 €.

Christophe Vigne rappelle l'important travail réalisé dans le cadre de la commission extramunicipale animée par Marie Fargier et qui, réunissant entre 30 et 40 personnes, a été mobilisée sur l'ensemble des étapes du projet.

Marie Fargier confirme et indique que le travail va continuer, réunissant des usagers, des riverains et des commerçants, ce qui permet de bien cerner les différents besoins à prendre en compte dans les différentes études réalisées à une échelle plus globale, celle de la commune.

Sylvie Dubois souligne l'importance de la globalité de ces études pour bien cerner la multiplicité des usages et des besoins selon les moments de la journée.

Elle indique que cette demande de financement en deux phases est mise en place sur les conseils de l'Etat. L'opération s'inscrit dans le cadre de « Petites Villes de demain » programme sur lequel la commune met beaucoup d'énergie dans son animation et sa mise en œuvre.

Didier Mehl demande quel est le calendrier prévisionnel. Marie Fargier indique que la phase d'étude est lancée. Les travaux pourraient intervenir après la saison estivale 2024.

Christophe Vigne rappelle l'enjeu de mobilisation des financements notamment du côté du FEDER dont les crédits sont gérés par délégation par la Région et que l'on ne maîtrise pas. Ces financements déterminent la capacité de la commune à porter financièrement le projet. Sylvie Dubois indique des rendez-vous sont programmés avec le Sous-Préfet et avec le Député/conseiller régional dans les prochains jours pour essayer de sécuriser les financements. Elle rappelle que d'autres dossiers au titre du programme FEDER ont également été déposés par la communauté de communes sur le stade de football et sur la voie verte.

Yves Lefrileux souhaite savoir si l'on a demandé le maximum des financements, ce que confirme Isabelle Wojdanowicz eu égard les dépenses éligibles.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de la commune dans le cadre du programme FEDER 2023.

Délibération n°14 : Médiathèque – Attribution du marché d'achat du mobilier

Mme le Maire indique que la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) s'est réunie le 3 mars 2023 afin d'émettre un avis sur le rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation pour l'achat du mobilier de la future médiathèque. 4 lots avaient été proposés à la consultation, 3 ont reçu des offres, 1 n'a reçu aucune offre.

Mme le Maire présente les conclusions du rapport élaboré par la commission et demande à Marie Fargier d'apporter des précisions sur le dossier.

Marie Fargier indique que le lot 1 concerne le mobilier supportant les documents, le lot 2 concerne le mobilier destiné aux usagers, le lot n°3 concerne le mobilier de bureau pour la salarié et l'accueil, et le lot n°4 concerne le mobilier extérieur. Sur le lot 1, plusieurs propositions ont été réceptionnées. L'offre la plus intéressante est exprimé par la société Modidécór pour un montant de 43 564 ,30 € TTC.

Sur les lots 2 et 3, les réponses effectuées ne correspondaient pas aux besoins exprimés et nous nous sommes aperçus que des alternatives moins onéreuses étaient possibles via d'autres possibilités d'approvisionnement. Il est donc proposé de les déclarer sans suite afin de retravailler les besoins tout en respectant un budget maximal de 12 000 €, pour rester dans le budget prévisionnel indiqué dans le cadre de la subvention auprès de la DRAC.

Le lot 4 est infructueux faute d'offre. Il sera relancé en 2024.

Sylvie Dubois rappelle que nous nous sommes également aperçus que l'intégralité de la subvention versée par la DRAC avait été utilisée par l'ancienne municipalité pour financer les travaux et le mobilier de la cantine scolaire.

Stéphane Chausse indique qu'il faudra également réfléchir aux besoins informatiques. Marie Fargier confirme et complète en ajoutant qu'il faudra également, par ailleurs, acquérir une shampoineuse pour l'entretien de la moquette et des tapis prévus dans les locaux, essentiellement pour des questions acoustiques mais aussi de confort dans la salle du conte.

Didier Mehl demande si le mobilier actuel est recyclé, ce que confirme Marie Fargier après qu'un travail de mise à jour de l'inventaire des actifs ait été effectué entre ce qui appartient à la commune et ce qui appartient à la BDP qu'il conviendra de restituer.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire propose d'attribuer à la société Mobidécór le lot n°1, de ne pas donner suite aux lots 2 et 3 pour des motifs d'intérêt général et de déclarer le lot 4 infructueux.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Yves Lefrileux demande ce qu'il en est sur le calendrier des travaux. Stéphane Chausse fait état d'avancement des travaux et indique que leur achèvement est toujours prévu pour fin mai, début juin.

Il demande ce qu'il en est des financements compte tenu des incertitudes concernant la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Stéphane Chausse et Isabelle Wojdanowicz répondent que la commune a reçu une aide de 19 013 € dans le cadre du dispositif bois local et une subvention de 8 736 € pour la chaudière. Cependant, Sylvie Dubois confirme qu'en dépit des différentes et multiples sollicitations, nous n'avons toujours pas de réponse de la Région sur l'opération proprement dite de reconstruction de la médiathèque. Nous avons eu un accusé de réception de nos demandes, reçu un grand panneau d'affichage aux couleurs de la Région mais pas de réponse à notre demande de subvention de 300 000 €, sur un budget de l'opération estimé autour de 1,4 M€.

Stéphane Chausse précise que nous avons également retravaillé l'éclairage initialement prévu par l'architecte pour réduire les coûts et, tout en répondant aux besoins, nous avons obtenu une diminution du coût de l'ordre de 9 000 €.

Yves Lefrileux conclue que pour l'instant le calendrier prévisionnel et le budget prévisionnel de l'opération sont respectés, ce que confirme Stéphane Chausse.

Délibération n°15 – Indemnité des élus – Mise à jour suite à l'évolution du point d'indice de juillet 2022

Mme le Maire rappelle que par délibérations en date du 6 septembre, du 5 décembre 2020, du 5 mars 2022 et du 9 décembre 2022, le conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Or, l'évolution de la valeur du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 n'a pas été appliquée dans le montant calculé des indemnités figurant au tableau proposé lors de la séance du 9 décembre 2022. Le responsable du service de gestion comptable d'Aubenas nous demande donc de régulariser la situation. Toutefois, il conseille, afin d'éviter de revenir sur la délibération à chaque changement de la valeur du point d'indice, de viser uniquement les taux et faire référence à l'indice maximum de la fonction publique, sans préciser ce dernier (car il pourrait encore changer). Il conviendrait donc de mettre à jour la délibération. Mme le Maire demande au conseil municipal de valider cette modification en tenant compte des éléments avancés par le SGC d'Aubenas.

Isabelle Wojdanowicz indique que l'augmentation a bien été prise en compte mais le tableau n'avait pas été mis à jour, d'où la demande du trésorier. Elle précise, quand bien même on procéderait à cette délibération, que le tableau avec les montants attribués sera bien communiqué pour information du conseil municipal

Marie-Jeanne Cosse constate que les totaux indiqués dans le tableau ne sont pas justes. Isabelle Wojdanowicz répond qu'elle les a corrigés et qu'ils sont mentionnés dans le projet de délibération. Elle va les diffuser.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Le projet de délibération est approuvé par 17 voix pour, Didier Mehl et Marie-Jeanne Cosse ayant décidé de s'abstenir.

Délibération n°16 : Modification de la composition de la commission permanente n°06 "Economie – Commerces – Communication"

Mme le Maire rappelle que par délibération du 31 juillet 2020, le Conseil Municipal procédait à la création d'une commission permanente en charge de l'économie, des commerces et de la communication. Mme le Maire informe l'assemblée que Madame Martine HEMMACHE souhaite intégrer cette commission. La composition de la commission permanente N°06 « Economie-Commerce-Communication » sera alors la suivante :

Responsable Sylvie DUBOIS Maire – Membres : ROTGER Patrick, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, FARGIER Marie, DUSSOL Roxane, HEMMACHE Martine.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. La modification de la composition de la commission est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°17 : Tableau des emplois – Mise à jour

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires, les avancements de grade, l'occupation de postes déclarés vacants, ainsi que les mutations, retraites et autres départs, précisément de corriger une erreur administrative inhérente à la transformation de deux postes au grade d'adjoint technique, votée lors de la séance 23 septembre 2022, dans le tableau des emplois permanents à temps non complet présentés comme pourvus alors qu'ils sont vacants.

Elle propose au conseil municipal d'approuver le tableau des emplois permanents (agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale) à temps complet, à compter du 11 Mars et le tableau des emplois permanents (agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale) à temps non complet, à compter du 11 Mars 2023.

Yves Lefrileux rappelle que la commission générale avait indiqué que le tableau n'avait pas été mis à jour. Le tableau communiqué l'a-t-il été ? Sylvie Dubois répond par l'affirmative. Yves Lefrileux demande que les versions soient datées afin de mieux pouvoir suivre les évolutions proposées.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°18 : Mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit – Autorisation à Mme le Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les locaux communaux peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine public communal, être mis à la disposition des différentes associations à titre gratuit.

Ces mises à disposition présentent l'intérêt de faciliter, dans l'intérêt général, le développement des activités associatives et d'apporter une aide au développement des relations entre les administrés.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29, du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions triennales de mise à disposition à titre gratuit avec les associations concernées, sur des créneaux définis :

- Société des enfants et amis de Villeneuve de Berg : le rez-de-chaussée de l'hôtel Malmazet (deux caves voûtées et la cour intérieure)
- ACSOS - Association culturelle et sportive Olivier de Serres : le premier étage de l'immeuble situé 92 grand 'rue pour la musculation et la salle Pierre Cornet pour le badminton ;
- Bahiavi : la salle l'Ardéchoise, faubourg Saint Jean selon le planning défini chaque année ;
- Club de Boxe Sud Ardèche : salle Pierre Cornet, rue de Beaufort ;
- Pétanque Pays de Berg : un local situé Espace Gilbert Brousset, Impasse de la Plaine
- La Boule Amicale de Villeneuve de Berg : le boulodrome situé 45 rue de la montée et l'Ardéchoise située 1 faubourg Saint Jean selon le planning défini chaque année
- AVCT - Association ça Vibre près d'Chez Toi : le plateau sportif et, en cas de pluie, la cour de l'école élémentaire du Parc
- OBCH – un local situé voie du rugby.
- Berg - Helvie : le club de tennis un local sis salle Cornet, rue de beaufort, le club de football, en cas d'intempéries, selon un planning défini chaque année.

Il conviendra d'intégrer les équipements extérieurs : stades, courts de tennis, ...

La commission vie associative s'est réunie par ailleurs le vendredi 10 mars pour travailler sur le règlement intérieur relatif à l'utilisation des locaux.

Yves Lefrileux regrette que les membres de la commission aient été invités très tardivement à la réunion de la commission municipale ce qui ne facilite pas l'organisation des élus pour y participer. Concernant l'ACSOS, sujet abordé en commission générale, il considère que ce serait intéressant de constituer un groupe de travail pour réfléchir à comment répondre aux interpellations des voisins de la salle quant à la gêne occasionnée. Il rappelle que par le passé il avait été envisagé de relocaliser l'ACSOS dans la friche hospitalière mais qu'aucune suite n'avait été donnée compte tenu du montant du loyer demandé. Il estime que ce serait intéressant d'ajourner cette délibération. On ne peut pas laisser la situation en l'état compte tenu des difficultés rencontrées.

Sylvie Dubois rappelle qu'en commission ce vendredi, nous avons commencé à travailler sur le sujet. Elle est d'accord pour poursuivre la réflexion mais ne veut pas différer la délibération pour ne pas mettre en difficulté tant les associations que la commune.

Marie-Jeanne Cosse indique que le projet de délibération porte sur la mise à disposition gratuite et non sur la convention de mise à disposition. Elle demande, par ailleurs, comment les associations peuvent se prononcer sur la convention alors que le règlement intérieur qu'elles sont censées approuver n'est pas défini.

Christophe Vigne rappelle que la tarification relève de la compétence du conseil municipal, que la signature des conventions de mise à disposition s'inscrit dans le champ de compétence du Maire et que le règlement intérieur, qui sera travaillé par la commission, devra être approuvé par le conseil municipal. Le projet de délibération ne porte pas sur la signature des conventions mais bien sur la décision de mise à disposition gratuite.

Il propose d'avancer de manière pragmatique et de ne pas tout lier sinon rien ne se fera. Si nécessaire, les termes des conventions peuvent être modifiés le temps que le règlement intérieur soit élaboré.

Marie-Jeanne Cosse s'interroge sur les délais laissés par la commune aux associations pour libérer les locaux. Il faut leur laisser le temps nécessaire pour trouver d'autres solutions au cas où on lui demanderait d'évacuer les locaux.

Mme le Maire propose de poursuivre le travail en commission pour avancer sur le sujet. Elle indique qu'il est également envisagé de demander aux associations de s'engager sur un certain nombre de valeurs démocratiques et républicaines. Stéphane Chausse rappelle que chaque association devra, par ailleurs, désigner en son sein un référent sécurité.

Concernant la salle de musculation utilisée par l'ACSOS, elle précise que beaucoup de temps d'échanges ont déjà eu lieu avec l'association, les riverains. Un bureau d'étude va être sollicité pour examiner le niveau sonore. Didier Mehl demande à avoir communication de l'étude réalisée sur la résistance de la dalle.

Yves Lefrileux estime que la localisation de la salle de musculation à cet endroit n'est pas optimale et qu'il conviendrait de réfléchir à une solution alternative permettant de maintenir l'activité tout en limitant les nuisances. Il est important de se mobiliser sur le sujet et il n'a pas l'impression que ce soit le cas.

Pierre Clément constate que la salle existe depuis longtemps mais que le problème n'est soulevé que depuis 2 ans. Il ne voit pas de solution à ce stade.

Christophe Vigne rappelle que si l'on est d'accord sur les constats relatifs aux locaux communaux et sur la proposition de réfléchir à d'éventuelles améliorations, il ne peut pas laisser dire que l'on ne se préoccuperait pas de la situation. Il rappelle que depuis le début du mandat la municipalité s'y emploie, ce qui n'était pas toujours le cas précédemment, confère notamment ce qui a pu être fait pour un certain nombre d'associations comme pour les chasseurs, ou d'autres associations qui ont dû quitter la commune. Pour la situation de la salle de musculation, beaucoup de choses ont été entreprises mais on ne dispose pas de baguette magique pour pouvoir tout régler. Il est, pour sa part, d'accord pour que la réflexion se poursuive mais ne peut pas accepter les insinuations comme quoi la situation ne serait pas prise en compte.

Sylvie Dubois confirme la mobilisation de la municipalité, parfois avec courage compte tenu des remarques exprimées par certains, avec toujours sens des responsabilités.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération portant sur le principe d'une mise à disposition des salles communales à titre gratuit pour les associations pour les besoins de leurs activités.

Le projet de délibération est approuvé à la majorité par 16 voix pour et 3 voix contre : Didier Mehl, Marie-Jeanne Cosse et Yves Lefrileux.

Informations diverses :

Patrick Rotger précise le programme des animations, en complément des dates précédemment évoquées en cours de séance :

- 25 mars 15 h.00 : cérémonie de remise des prix du concours du Printemps des poètes, animée par Claude Roche
- 26 mars : trial de Berg
- 1 et 2 avril : salon Zen & Terra
- 2 avril : vide grenier sur la place des Combettes
- 2 avril : randonnées pour les 30 ans de l'association des randonneurs
- 16 avril : exposition dentelles et patchwork
- 29 avril : passage de l'association « une rose un motard »

Sylvie Dubois indique que le feu d'artifice pour le 14 juillet est maintenu sous réserve de l'autorisation préfectorale, liée notamment à la situation de sécheresse.

La vogue est également maintenue à la suite d'une rencontre avec les forains qui ont confirmé leur présence. Une rencontre est prévue la semaine prochaine. L'apport financier de 8 000 € de la commune est maintenu sachant que le contrat avec Gascogne Spectacle concerne la prise en charge des animations musicales. D. Mehl demande si, dans ces conditions, cela peut intéresser le foot. Sylvie Dubois et Patrick Rotger répondent que le foot avait conditionné son implication à une subvention de 23 000 €. Yves Lefrileux demande des précisions sur qui percevra le produit de la buvette. Marie Fargier répond que bien évidemment il reviendra à l'association qui tiendra la buvette

Marie Fargier indique le démarrage des travaux sur la réfection de la place de Force-Male. La commune va engager une concertation avec la Poste sur la localisation des boîtes aux lettres, débat soulevé de manière récurrente par les riverains. Sur ce sujet, une riveraine a engagé une procédure juridique contre la Poste.

Stéphane Chausse rappelle qu'une battue a été organisée sur le quartier Salarmant - Serrelonge et qu'une autre est prévue vers l'hôpital. Marie Fargier précise que l'enjeu porte également sur l'entretien des terrains, ce qui est plus facile à faire sur les terrains communaux mais n'est pas toujours effectué par les propriétaires privés.

Stéphane Chausse indique qu'une réunion est prévue avec le conseil d'école sur la végétalisation des cours d'école.

Sylvie Dubois indique que deux familles d'ukrainiens viennent d'arriver sur la commune. Elles sont suivies par la ANEF Vallée du Rhône et seront hébergées et accompagnées dans le cadre d'un partenariat entre ADIS, Soliha et l'ANEF. Une troisième famille devrait arriver sur Villeneuve prochainement.

Via le CCAS, les bicycl'arts devraient intervenir sur le marché le mercredi matin et un samedi sur la place couverte pour apprendre les gens à réparer leurs vélos.

Sylvie Dubois évoque ensuite un certain nombre de dates : comité de pilotage PEDT le 11 mars, assemblée générale de l'office du tourisme le 14 mars, conseil d'école le 14 mars, rencontre avec les associations sur la vogue le 15 mars, atelier Résonance le 17 mars, assemblées générales des associations des enfants et amis de Villeneuve de Berg et Culture en Fait le 18 mars, cérémonie commémorative au monument aux morts le 19 mars, rencontre avec le Sous-Préfet le 21 mars, commission ressources humaines le 24 mars, formation des associations à l'utilisation des défibrillateurs le 29 mars, commission finances les 31 mars et 4 avril, commission générale le 7 avril, visite de Ciela Village et mise en place du Plan sécurité le 30 mars et baptême de l'école élémentaire en hommage à Claude Pradal le 8 avril.

Concernant le conseil municipal, les deux prochaines dates ont d'ores et déjà été programmées au 14 avril et 10 juin. La suivante sera organisée le 28 juillet avec une commission générale le 24 juillet.

Didier Mehl s'enquiert si la demande d'installation d'antenne sur Ciela Village a bien été déposée. Stéphane Chausse confirme que cela a été fait et que le dossier a été évoqué en conseil municipal.

Yves Lefrileux se dit surpris que dans le Pitchoun la phrase d'accroche habituelle de la Tribune qu'il rédige ait été supprimée, celle par laquelle il rappelle la limitation du nombre de signes. Il pense que c'est une erreur, ce que confirme Stéphane Chausse.

Yves Lefrileux s'interroge sur l'information des citoyens sur la 5G. Il évoque également l'utilisation de l'eau par le poissonnier sur le marché. Il a été interpellé quant à la maîtrise des consommations, le poissonnier laissant l'eau couler parfois sans surveillance et plus que de besoin.

Il a également été interpellé par plusieurs citoyens sur l'installation de panneaux photovoltaïques en surélévation sur les toitures. Stéphane Chausse et Marie Fargier répondent que tout dépend de la localisation : en SPR il est fait obligation que ce soit encastré dans la toiture et invisible depuis la rue. Un travail en amont est effectué avec l'ABF pour essayer de faciliter l'acceptation du dossier. Dans certains secteurs, la pose au sol est également possible. Ce qui est prohibé, c'est un panneau installé sur le toit et qui ne suit pas la pente du toit. Yves Lefrileux suggère que l'on travaille sur un document d'information des habitants.

Yves Lefrileux indique avoir participé au conseil d'administration du centre socioculturel au cours duquel la question des financements a été soulevée.

Sylvie Dubois indique que de nombreux centres sociaux sont dans la même situation et que la fédération a alerté sur le sujet notamment les différents partenaires comme la CAF et le Département. La commune de Villeneuve accompagne le centre socioculturel de manière conséquente et il est important que les communes voisines soutiennent également financièrement le centre car de nombreux habitants en sont issus. Les difficultés sont liées à la mise à jour de la grille salariale et à l'augmentation des dépenses énergétiques.

Stéphane Chausse demande si l'association a sollicité le dispositif d'amortisseur électrique. Yves Lefrileux souligne l'hétérogénéité des aides perçues d'un centre à l'autre et l'importance d'identifier les dispositifs d'aides avec de nombreux appels à projets qui nécessitent un important travail de dépôt de dossiers de demande de financements. Sylvie Dubois rappelle qu'il en est de même du côté du Département avec une évolution de ses modes de financement vers des appels à projets, ce qui insécurise les structures.

Didier Mehl souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux sur la rumeur persistante que Villeneuve sera devenue une zone de trafics en tous genres, une sorte de plaque tournante et un lieu de non-droits. Y a-t-il des remontées d'information sur le sujet ?

Stéphane Chausse, Patrick Rotger, Sylvie Dubois répondent ne pas avoir d'information sur le sujet ni d'alerte de la gendarmerie. Yves Lefrileux estime que le terme de plateforme est exagéré mais on n'est, bien évidemment, comme les autres communes, pas à l'abri.

Sylvie Dubois complète indiquant qu'au-delà des actions répressives, cela nécessite aussi un travail de prévention. Elle a pris contact avec l'ADSEA afin de voir ce qui pourrait être entrepris. Didier Mehl confirme que les actions de médiation sont importantes. Sylvie Dubois informe que le Centre Socioculturel est également disposé à accompagner la démarche. Elle appelle les conseillers municipaux à la vigilance sur les rumeurs colportées : il convient de bien en vérifier l'exactitude avant d'en faire le relai.

Didier Mehl fait le constat du désengagement d'API des cantines scolaires de Vallon Pont d'Arc et de Ruoms. Stéphane Chausse répond qu'on doit les recevoir prochainement. API a certes fermé la cuisine centrale de St Privat mais a racheté Plein Sud sur le secteur de Largentière, ce qui montre qu'a priori, il n'y a pas de volonté de se désengager du territoire.

Sylvie Dubois se dit surprise de la teneur de la tribune d'une partie de l'opposition qui s'attaquait à 2 nouveaux agents qui ont intégré récemment la commune alors qu'ils s'investissent de manière importante.

En référence au 8 mars, elle s'est demandé si les mêmes termes auraient été utilisés dans le cas d'un recrutement d'homme. De plus, on y remet en question l'inexpérience de la jeunesse, cite le terme de « tête bien faite ».

Elle souligne le parcours exemplaire et brillant des agents et les remercie pour leur investissement et leur professionnalisme au sein de la mairie.

Elle dit regretter que l'on puisse s'attaquer à des agents alors que c'est en réalité elle qui est visée en tant que maire. Vue la violence des propos, elle s'est posé la question de leur maintien. Elle a finalement trouvé opportun de laisser juger les Villeneuvois.

Didier Mehl assume les propos rédigés. Il a souvent interpellé le Maire sur la méthode de gestion des ressources humaines au sein de la commission correspondante. Il aurait été préférable que la commission ait été informée en amont plutôt que de découvrir l'itinéraire de l'agent et de constater qu'elle n'avait pas d'expérience professionnelle sur le poste en question. Il demande à être informé autrement que ce qui est actuellement fait. Il s'en est tenu, selon lui, à des faits, sans interprétation.

En l'absence d'autres questions diverses, Mme le Maire clôt la séance à 11 h.44.